

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 juillet 2026 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 71

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
5	AIX-LES-BAINS	T	CONIGLIO Liliane	
6	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	Pouvoir de Marina FERRARI Départ après la délibération C-227
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
8	AIX-LES-BAINS	T	HUSSON Anaïs	
9	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Julien PAPOZ
13	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	Pouvoir d'Anne LEFAY
14	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
15	AIX-LES-BAINS	T	VASQUEZ Christian	
16	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
17	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
18	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
20	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
21	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
22	CONJUX	T	POCHAT Nathalie	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
25	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
26	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
27	ENTRELACS	T	EXERTIER Sandrine	
28	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
29	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	
30	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
31	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
32	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
33	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	

34	LA BIOLLE	T	BADIN Benoît	
35	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
36	LE BOURGET DU LAC	T	CHATILLON Anne	
37	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Franck GUISSANT
38	LE BOURGET DU LAC	T	MEUNIER Roland	
39	MERY	T	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
40	MONTCEL	T	HUYNH Antoine	
41	MOTZ	T	CLERC Gérard	
42	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	
43	MOUXY	T	WESTRELIN Fabienne	
44	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
45	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
46	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
47	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
48	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
49	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Christian ROUSSEL
50	TRESSERVE	T	RAVIER Klara	
51	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
52	VIVIERS-DU-LAC	T	CARON Bernard	Arrivé après la délibération C-229
53	VIVIERS-DU-LAC	T	MONANGE Myriam	
54	VOGLANS	T	MERCIER Yves	Pouvoir de Martine BERNON

25 communes présentes

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 30 juin 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (13 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 30 juin 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : C-226 Année : 2026

Exécutoire le : 16 JUIL. 2026

Publiée / Notifiée le : 16 JUIL. 2026

Visée le : 15 JUIL. 2026

MOBILITES

Convention d'obtention et d'achat de certificats d'économie d'énergie (CEE) entre la société ACCEEN - OFEE et Grand Lac pour le soutien à l'acquisition de bus électriques

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité et de transport public, Grand Lac poursuit une politique active de transition écologique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

Le renouvellement progressif de la flotte de transport collectif constitue un levier majeur pour améliorer la performance environnementale du réseau et répondre aux objectifs fixés par les orientations nationales en faveur des mobilités propres.

A ce titre, est proposée l'acquisition de deux bus électriques supplémentaires en 2028 destinés à renouveler le parc de véhicules du réseau de transport communautaire. Cette démarche s'inscrit dans une démarche globale de modernisation du service public de transport et d'amélioration de la qualité de l'air.

L'acquisition de bus électriques est éligible au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui permet de valoriser les économies d'énergie générées par ce type d'investissement. La mobilisation des CEE contribue à réduire le coût global pour la collectivité et à optimiser son plan de financement.

Le coût d'investissement de l'achat de deux bus électriques supplémentaires en 2028 représente pour Grand Lac un coût total de 1 269 162,23 € TTC.

Dans le cadre de la convention présentée, il est rappelé que la société ACCEEN - OFEE est une structure spécialisée dans le conseil et l'accompagnement de projets d'efficacité énergétique, et dispose, de ce fait, de compétences ainsi que d'un réseau relationnel spécifique dans le domaine d'activités des certificats d'économie d'énergie et de manière plus générale dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie.

Un premier contrat avait été précédemment signé avec cette même société pour un montant de CEE de 210 624 € (délibération 59, conseil du 24 février 2026). Cette convention vient formaliser une nouvelle offre permettant de sécuriser l'obtention des CEE, même en cas de décalage du calendrier prévisionnel pour l'achat de ces 2 bus. Le montant obtenu est de plus légèrement supérieur (gain de 2632,80 €). Néanmoins, il est à noter que le type de contrat ainsi proposé nécessite pour Grand lac de prendre en charge le contrôle COFRAC obligatoire (coût estimé à 250 €).

Les conditions du contrat sont les suivantes :

- Volume dégagé par l'opérations : 26,328 GWh cumac (13,164GWh cumac/bus)
- Valorisation à 8,10€/MWh cumac
- Prime CEE totale : 213 256,80 €

Le coût de revient des bus avec cette prime CEE est de 1 055 905,43 € TTC au lieu de 1 269 162,23 € TTC.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le président à signer la convention d'obtention et d'achat de CEE avec la société ACCEEN-OFEE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'obtention et d'achat de CEE avec la société ACCEEN-OFEE et tous les documents nécessaires à leur exécution.

Aix-les-Bains, le 7 juillet 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



- Délégués en exercice : 71
- Présents : 53
- Présents et représentés : 64
- Abstentions : 0
- Votants : 64
- Pour : 64
- Contre : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération C-226 : Convention d'obtention et d'achat de certificats d'économie d'énergie (CEE) entre la société ACCEEN - OFEE et Grand Lac pour le soutien à l'acquisition de bus électriques

Date de transmission de l'acte : 15/07/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 15/07/2026

Numéro de l'acte : d5983 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260707-d5983-DE

Date de décision : 07/07/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.7. Transports

